

**Remise des décrets de naturalisation**  
**par Eric Maire, préfet de la Haute-Loire**  
**le 18 novembre 2016**

Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à la préfecture de la Haute-Loire, en présence des élus de la République, parlementaires, maires, conseillers municipaux, pour la remise solennelle du décret par lequel vous avez reçu la nationalité française.

Sur l'ensemble du territoire national, les préfectures et les sous-préfectures sont le symbole de la présence de l'État. Avec les mairies, elles sont le symbole de notre République. Elles font vivre les valeurs qui la fondent. Sur leur fronton, flotte le drapeau national. Y figure la devise de la République : liberté, égalité, fraternité.

C'est pourquoi, c'est ici, à la préfecture, et avec toute la solennité que me confère ma fonction de préfet, représentant de l'État, que je vous souhaite la bienvenue et que je salue votre choix de rejoindre notre communauté nationale.

En vous accueillant ici aujourd'hui, c'est la France qui vous accueille.

Vous avez décidé de devenir Français. Mais, devenir Français ne constitue pas une simple formalité administrative. C'est un acte qui engage, c'est l'honneur d'appartenir à une nation ancienne, riche de son histoire et de sa diversité.

En rejoignant notre communauté nationale, vous devenez des citoyens et des citoyennes. Vous bénéficiez des droits attachés à la qualité de Français. Des mêmes droits que l'ensemble des Français, mais aussi des mêmes devoirs.

A partir d'aujourd'hui, vous disposez, par exemple, des droits civiques, droit de vote, droit de vous présenter à des fonctions électives, droit d'accès à la fonction publique. C'est également le droit absolu d'entrer et de demeurer sur le territoire national ou encore le droit d'exercer la profession de votre choix.

Mais la nationalité française vous impose également des devoirs, à commencer par celui de respecter les lois de la République ou celui d'apporter votre contribution personnelle au fonctionnement des institutions nationales, en particulier par le paiement de l'impôt.

En rejoignant notre communauté nationale, vous l'enrichissez de vos forces, de votre culture, de vos expériences personnelles.

Vous êtes aujourd'hui soixante-dix nouveaux citoyens, originaires de vingt-deux pays différents.

Votre apport contribuera à nourrir une citoyenneté française comme l'ont fait, avant vous, tant d'hommes et de femmes venus d'ailleurs.

Vous participez au développement de notre pays, mais votre richesse ne se limite pas à votre seule force de travail. Vous apportez à la nation vos propres valeurs issues de votre héritage historique et culturel, de votre histoire personnelle.

En rejoignant notre communauté nationale, vous marquez votre adhésion à ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, issues de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale.

Vous devenez dépositaire d'un héritage, celui des valeurs qui fondent notre République que vous avez désormais le devoir de transmettre à vos enfants.

La République française, la V<sup>ème</sup> République, est définie à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Sa devise est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

La liberté, garantie par la primauté de la loi sur les intérêts particuliers, ce sont les libertés individuelles (d'aller et venir, de culte, de conscience, d'opinion...), mais aussi les libertés collectives (d'association, de la presse, de réunion, syndicale...). Chaque Français est libre de ses opinions, mais doit respecter celle des autres.

L'égalité, c'est l'égalité entre les hommes, et les femmes, l'égalité des droits et des devoirs entre les citoyens, c'est l'égalité des chances.

La fraternité entre tous les Français, quelle que soit leur condition ou leur origine, nous permet de dépasser les divisions et de fonder une vie commune.

La laïcité, c'est l'entière liberté, pour chacun, d'exercer ou non un culte, c'est le respect de l'autre, de ses idées, de ses croyances, de ses choix de vie.

La laïcité, c'est le principe de séparation des églises et de l'État, c'est la neutralité de l'Etat à l'égard des confessions religieuses.

Le principe de la laïcité fait progresser le respect et la tolérance.

La laïcité, c'est la garantie de la liberté et de l'égalité. C'est la condition de la fraternité.

La République a sa devise, son drapeau, son hymne.

Ses valeurs ont été conquises au cours de l'histoire. Elles sont aujourd'hui à nouveau menacées par la barbarie, par les terroristes qui tuent aveuglément des hommes et des femmes, uniquement parce qu'ils sont libres, à Paris, à Saint-Denis, à Magnanville, à Nice, à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Aujourd'hui, encore, nous avons le devoir de lutter contre le terrorisme qui menace notre patrie, nous avons le devoir de nous rassembler et de défendre les valeurs qui nous ont été léguées et qui fondent notre nation.

En vous souhaitant, à nouveau, très chaleureusement, la bienvenue dans notre communauté nationale, la République française, je vous propose, devant le drapeau bleu, blanc, rouge, d'écouter notre hymne national, la Marseillaise.